

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT
MAGHREBIA DYNAMIQUE
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2012**

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2012 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 7 108 030 D et une valeur liquidative égale à 2^D,221 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » arrêtée au 31 Décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Le commissaire aux comptes :

Kalthoum BOUGUERRA

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2012
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2012	31/12/2011
AC 1-Portefeuille-titres		5 697 987,280	5 583 330,960
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	5 108 589,858	4 934 078,566
b-Obligation et valeurs assimilées	2	589 397,422	649 252,394
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		1 434 815,808	1 412 517,947
b-Disponibilités	3	1 434 815,808	1 412 517,947
AC 3- Créances d'exploitation	4	10 445,505	7 285,953
TOTAL ACTIF		7 143 248,593	7 003 134,860
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	5	35 053,326	33 029,586
P A 2 -Autres créditeurs divers		165,324	105,254
TOTAL PASSIF		35 218,650	33 134,840
CP 1-Capital	6	7 056 292,621	6 905 211,686
CP 2- Sommes distribuables		51 737,322	64 788,334
a-Sommes distribuables de l'exercice	7	51 737,322	64 788,334
ACTIF NET		7 108 029,943	6 970 000,020
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 143 248,593	7 003 134,860

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2012 au 31/12/2012
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	8	141 615,128	140 046,621
a-Dividendes		115 453,560	111 092,240
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		26 161,568	28 954,381
PR 2- Revenus des Placements monétaires	9	35 943,085	37 267,511
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		177 558,213	177 314,132
CH 1 - Charges de gestion des placements	10	113 943,473	101 141,974
REVENU NET DES PLACEMENTS		63 614,740	76 172,158
CH 2- Autres charges	11	12 504,284	14 203,536
RESULTAT D'EXPLOITATION		51 110,456	61 968,622
PR 3- Régularisation du resultat d'exploitation		626,866	2 819,712
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		51 737,322	64 788,334
PR 3- Régularisation du resultat d'exploitation(annulation)	-	626,866	- 2 819,712
Variation des +/- values potentielles sur titres	-	31 642,071	- 335 267,361
Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	42 926,987	17 584,681
Frais de négociation des titres	-	2 065,914	- 2 260,634
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		- 25 524,516	-257 974,692

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2012 au 31/12/2012
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	01/01/2012 31/12/2012	01/01/2011 31/12/2011
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	- 25 524,516	- 257 974,692
a-Résultat d'exploitation	51 110,456	61 968,622
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	- 31 642,071	- 335 267,361
c-Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 42 926,987	17 584,681
d-Frais de négociation de titres	- 2 065,914	- 2 260,634
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>	163 554,439	146 067,112
a-Souscriptions	967 331,747	1 056 761,731
Capital	416 239,894	504 876,607
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	520 937,517	524 775,952
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	30 154,336	27 109,172
b-Rachats	- 803 777,308	- 910 694,619
Capital	- 344 566,576	- 443 555,809
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 435 575,508	- 445 697,208
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	- 24 714,829	- 21 441,602
Droits de sortie	1 079,605	-
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	138 029,923	- 111 907,580
<u>AN 4- Actif net</u>		
a- en début d'exercice	6 970 000,020	7 081 907,600
b- en fin d'exercice	7 108 029,943	6 970 000,020
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	3 129 116,656	3 067 795,858
b- en fin d'exercice	3 200 789,974	3 129 116,656
VALEUR LIQUIDATIVE	2,221	2,227
AN 6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-0,27%	-3,51%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Au 31 Décembre 2012

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA DYNAMIQUE :

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N° 09-2005. Le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005. Sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144077/B/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est tenue à partir du 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE – SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.
- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.
- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor Assimilables et des emprunts obligataires émis par les sociétés.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant

que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6. RETRAITEMENTS OPERES POUR LES BESOINS DE COMPARABILITE

Au 31/12/2012, le fonds a procédé au changement de la méthode de présentation des intérêts à recevoir sur les dépôts en banque. En effet, ces intérêts étaient présentés au niveau de la rubrique AC2-a « Placements monétaires » et ont été reclassés en 2012 au niveau de la rubrique AC3 « Créances d'exploitation ».

Ce changement a pour objectif l'amélioration de l'intelligibilité de l'information présentée.

Les informations contenues dans les états financiers et relatives à l'exercice précédent ont été retraitées et ce pour les besoins de comparabilité.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DES RESULTATS

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions	Quantité	P.R.U	Coût d'acquisition	Cours au 31/12/2012	Valeur boursière au 31/12/2012	% Actif net
PGH	16 368	5,929	97 051,934	6,607	108 143,376	1,52%
SFBT	19 482	8,847	172 347,978	12,701	247 440,882	3,48%
BT	34 250	9,289	318 163,104	11,989	410 623,250	5,78%
MONOPRIX	16 587	18,054	299 455,127	27,681	459 144,747	6,46%
ARTES	36 795	8,394	308 843,489	8,474	311 800,830	4,39%
BH	12 311	23,425	288 389,562	12,220	150 440,420	2,12%
ATB	30 740	5,045	155 087,016	4,559	140 143,660	1,97%
SIMPAR	7 492	25,211	188 884,485	67,568	506 219,456	7,12%
AMEN BANK	4 646	32,435	150 690,827	34,765	161 518,190	2,27%
TL	7 308	24,744	180 828,317	22,600	165 160,800	2,32%
TPR	34 444	4,513	155 460,605	5,021	172 943,324	2,43%
BIAT	575	64,496	37 085,000	63,385	36 446,375	0,51%
ADWYA	37 102	5,560	206 296,078	7,986	296 296,572	4,17%
Att Bank	8 124	15,617	126 869,280	14,804	120 267,696	1,69%
AMS	2 391	10,236	24 475,000	11,009	26 322,519	0,37%
Tuninvest	400	6,428	2 571,172	8,350	3 340,000	0,05%
UIB	11 270	14,621	164 775,409	18,068	203 626,360	2,86%
ATL	8 460	4,266	36 086,165	3,237	27 385,020	0,39%
ATL NS J01/01/2013	2 730	3,774	10 301,655	3,774	10 301,655	0,14%
GIF FILTER	20 835	3,911	81 487,640	5,262	109 633,770	1,54%
ASSAD	4 832	9,244	44 666,748	8,569	41 405,408	0,58%
BNA	21 433	10,191	218 413,691	8,658	185 566,914	2,61%
Essoukna	4 054	7,321	29 681,250	10,505	42 587,270	0,60%
TUNIS RE	13 500	10,607	143 190,641	8,512	114 912,000	1,62%
Carthage Cement	97 793	2,003	195 853,782	3,570	349 121,010	4,91%
CIL	8 862	18,514	164 073,714	15,511	137 458,482	1,93%
STB	1 000	14,260	14 260,461	8,810	8 810,000	0,12%
ENNAKL	30 383	12,951	393 478,700	11,550	350 923,650	4,94%
SOPAT	40 311	3,960	159 641,517	2,862	115 370,082	1,62%
Modeme leasing	2 710	9,428	25 549,000	6,584	17 842,640	0,25%
TELNET HOLDING	8 190	5,859	47 982,000	6,743	55 225,170	0,78%
HEXABYTE	130	6,000	780,000	6,793	883,090	0,01%

TOTAL ACTIONS			4 442 721,347		5 087 304,618	71,57%
----------------------	--	--	----------------------	--	----------------------	---------------

ATL DA 2/17 261112	7 735	0,444	3 434,340	0,350	2707,25	0,04%
GIF DA 1/5 101212	19 325	0,754	14 571,050	0,950	18358,75	0,26%
TL DS 1/7 28/12/12	7 308	0,271	1 980,468	0,030	219,24	0,00%

TOTAL DROITS			19 985,858		21 285,240	0,30%
---------------------	--	--	-------------------	--	-------------------	--------------

TOTAL			4 462 707,205		5 108 589,858	71,87%
--------------	--	--	----------------------	--	----------------------	---------------

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Obligations	Quantité	PRU	Coût d'acquisition	Valeurs au 31/12/2012	%Actif net
-------------	----------	-----	--------------------	-----------------------	------------

Emprunts d'état

BTA 5.5% Mars 2019	100	1 052,700	105 270,000	108 862,329	1,53%
BTA 5.5% Mars 2019	80	1 026,200	82 096,000	84 969,863	1,20%
BTA 6.75% Juillet 2017	15	992,590	14 888,850	15 274,987	0,21%
BTA 7% Février 2015	15	1 017,130	15 256,950	16 009,498	0,23%
BTA 8.25% Juillet 2014	40	1 000,000	40 000,000	41 272,986	0,58%
TOTAL BTA			257 511,800	266 389,663	3,75%

Emprunts de sociétés

HANNIBAL LEASE 2010/1	1 200	60,000	72 000,000	73 632,131	1,04%
ATL 2010-2	1 000	100,000	100 000,000	100 048,219	1,41%
ATTIJARI LEASING 2010-1	1 000	60,000	60 000,000	60 752,746	0,85%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	85,714	85 714,000	88 574,663	1,25%
TOTAL EO			317 714,000	323 007,759	4,54%
TOTAL			575 225,800	589 397,422	8,29%

3. DISPONIBILITES

Les disponibilités en banques s'élèvent au 31/12/2012 à 1 434 815,808 DT, soit 20,19 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 10 445,505 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 35 218,650 DT le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,83 % de l'actif net.

4. CREANCES D'EXPLOTATION

Les créances d'exploitation correspondent aux agios créditeurs des dépôts bancaires relatifs au 4^{ème} trimestre 2012.

A la clôture de l'exercice précédent, ils étaient présentés au niveau de la rubrique AC2-a « placements monétaires » et ont du être retraités à la clôture de cet exercice pour les besoins de comparabilité. (cf. Note aux états financiers N° I.6)

5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 35 053,326 DT contre 33 029,586 DT au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Gestionnaire	24548,406	23 045,816
Dépositaire	4489,513	4 216,326
Conseil du marché financier (CMF)	744,685	685,774
CAC	5 220,722	5 031,670
Publication	50,000	50,000
TOTAL	35 053,326	33 029,586

6. CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2011

Montant 6 905 211,686

Nombre de parts 3 129 116,656

Souscriptions réalisées

Montant 416 239,894

Nombre de parts émises 416 239,894

Rachats effectués

Montant 344 566,576

Nombre de parts rachetées 344 566,576

Capital au 31-12-2012

Montant ⁽²⁾ 6 976 885,004

Nombre de parts ⁽¹⁾ 3 200 789,974

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts.

Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 7 056 292,621 détaillé comme suit :

(2)	6 976 885,004
Résultat 2011 capitalisé	64 788,334
Régularisation du résultat 2011 capitalisé	4 812,641
Variation des différences d'estimation	-31 642,071
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-42 926,987
Régularisation des sommes non distribuables	85 362,009
Frais de négociation	-2 065,914
Droits de sortie	1 079,605
Capital au 31/12/2012	7 056 292,621

7. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à 51 737,322 DT contre 64 788,334 DT au 31 Décembre 2011 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Résultats distribuables	51 110,456	61 968,622
Régularisation	626,866	2 819,712
TOTAL	51 737,322	64 788,334

8. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille - titres totalisent 141 615,128 DT au 31 / 12 / 2012 contre 140 046,621 DT au 31/12/2011 et se détaillent ainsi :

<u>Dividendes</u>	31/12/2012	31/12/2011
des actions admises à la cote	115 453,560	106 942,640
des titres OPCVM	-	4 149,600
 Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Intérêts sur BTA	12 243,407	12 219,454
Intérêts sur obligations	13 918,161	16 734,927
TOTAL	141 615,128	140 046,621

9. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 35 943,085 DT contre 37 267,511 DT au 31 Décembre 2011 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

10. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2012 à 113 943,473 DT contre 101 141,974 DT au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération du gestionnaire	95 111,112	84 364,098
Rémunération du dépositaire	18 832,361	16 777,876
TOTAL	113 943,473	101 141,974

11. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/ 2012 à 12 504,284 DT contre 14 203,536 DT au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Redevance CMF	7 366,206	6 516,053
Honoraires CAC	4 851,912	7 117,500
Publicité et publication	100,284	386,010
Commissions bancaires	4,312	3,766
Impôts et taxes	181,570	180,207
TOTAL	12 504,284	14 203,536

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE, moyennant une commission de gestion de 1,1 % calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.